

# Responsabilité Elargie du Producteur

## Quels enjeux pour les industriels de la plasturgie du bâtiment ?

Conférence UPB : COCHEBAT / KALEI / SNEP / SNPU  
STRPEPP / STR-PVC

25/02/2021

Cécile des Abbayes  
Aymeric Schultze

# Ordre du jour

## I. La REP : contexte réglementaire

- A. Qu'est ce que la Responsabilité Elargie du Producteur ?
- B. Rôle de l'éco-organisme
- C. Exemples

## II. REP Produits et Matériaux de Construction du bâtiment

- A. Calendrier réglementaire
- B. Modalités de création d'un éco-organisme

## III. Focus sur la plasturgie

- A. Intégrer les spécificités des plastiques au sein des éco-organismes
- B. Intégrer un éco-organisme existant ou créer un éco-organisme ?
- C. Enjeux financiers et responsabilités juridiques pour les entreprises

# I. La REP : contexte réglementaire

- A. Qu'est ce que la Responsabilité Elargie du Producteur ?
- B. Rôle de l'éco-organisme
- C. Exemples

# Qu'est ce que la Responsabilité Elargie du Producteur ?

« En application du principe de **responsabilité élargie du producteur**, il peut être fait obligation à toute personne physique ou morale qui élabore, fabrique, manipule, traite, vend ou importe des produits générateurs de déchets ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication, dite producteur au sens de la présente sous-section, de **pourvoir** ou de **contribuer** à la **prévention et à la gestion des déchets** qui en proviennent (...).

Les producteurs s'acquittent de leur obligation **en mettant en place collectivement des éco-organismes agréés** dont ils **assurent la gouvernance** et auxquels ils transfèrent leur obligation et versent en contrepartie une contribution financière. »

*Article L541-10 du Code de l'Environnement*

Principe EU



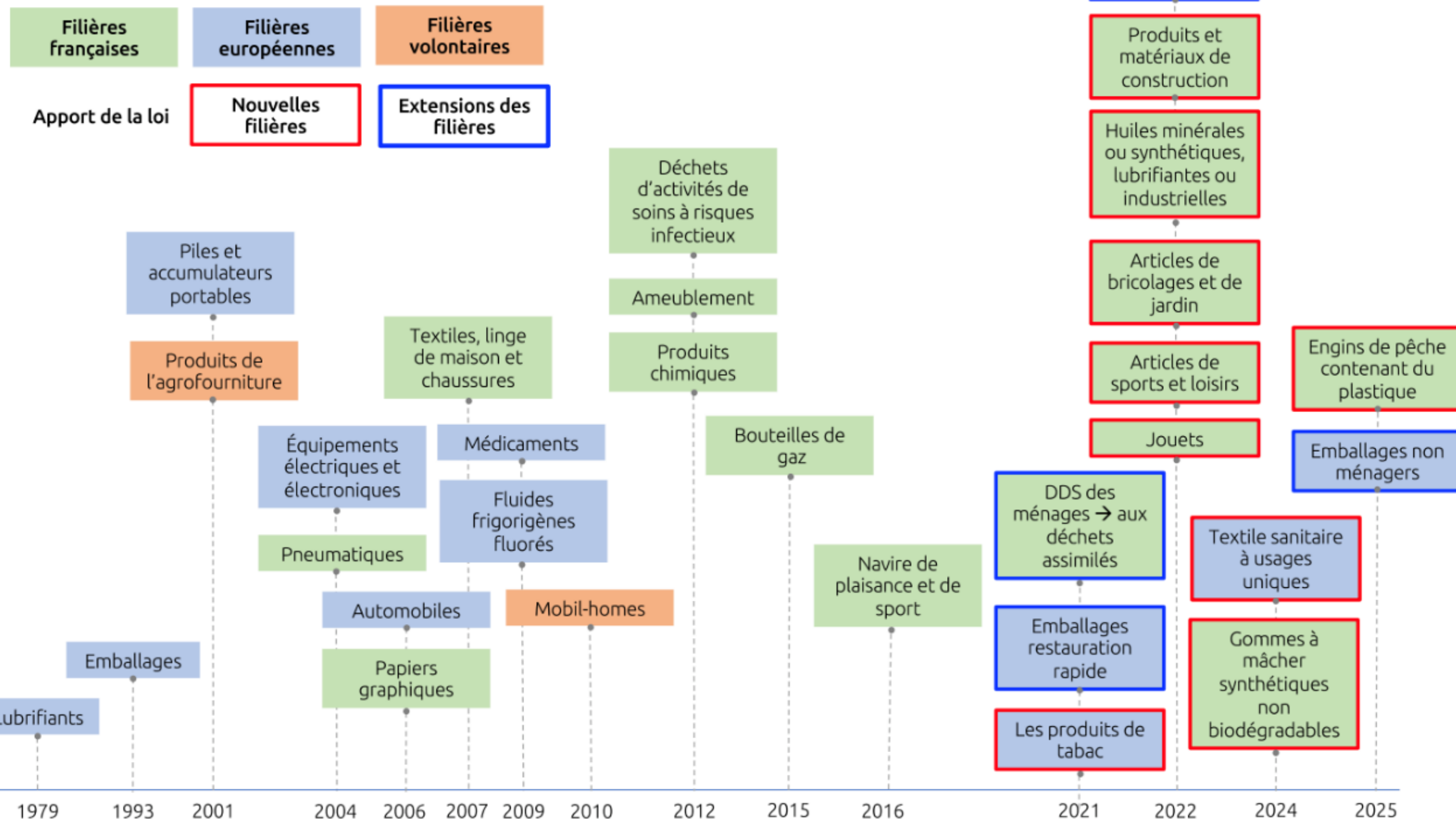
## LES OBJECTIFS DU LÉGISLATEUR :

- Augmenter la **prévention des déchets** (réduction, réparation, réemploi)
- Développer l'**éco-conception des produits** : améliorer la performance environnementale
- Améliorer la **gestion des déchets** : nettoyage (dont dépôts sauvages), collecte et traitement (recyclage).
- **Internaliser dans le prix de vente** du produit neuf les **externalités** de la gestion des déchets
- **Transférer les coûts de gestion des déchets** :
  - Des collectivités aux producteurs
  - Des contribuables aux consommateurs

→ Ces obligations sont transférées à l'éco-organisme contre l'adhésion et le paiement de l'éco-contribution.

# Avec plus de 30 filières REP, la France est le pays ayant le plus développé ce dispositif

## Les filières REP



## CRÉATION EN 2020 (LOI AGECE)

### NOUVELLES REP

- Emballages professionnels
- **Produits et matériaux de construction**
- Jouets
- Articles de sport et de loisirs
- Articles de bricolage et de jardin
- Produits du tabac
- Gommes à mâcher
- Textiles sanitaires
- Engins de pêche contenant du plastique

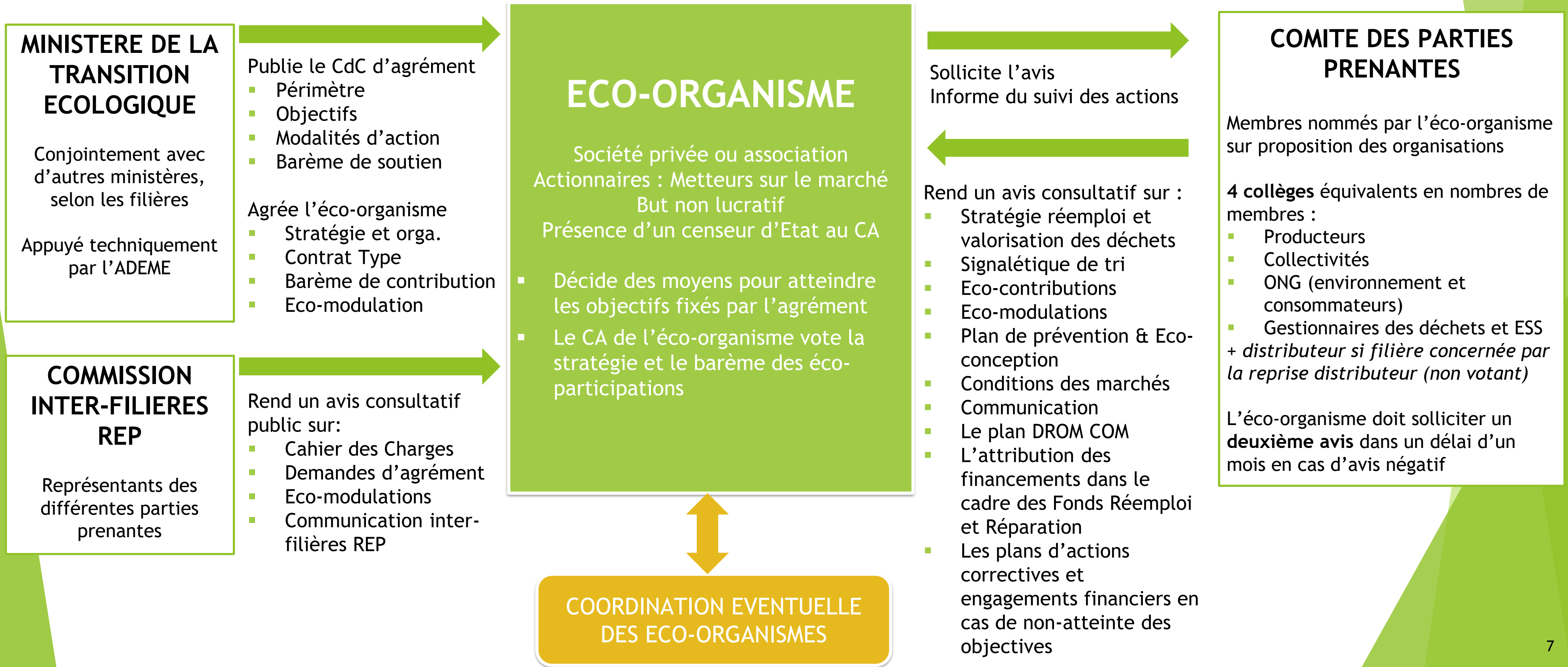
### MISE SOUS AGRÉMENT

- Véhicules
- Pneumatiques
- Huiles usagées

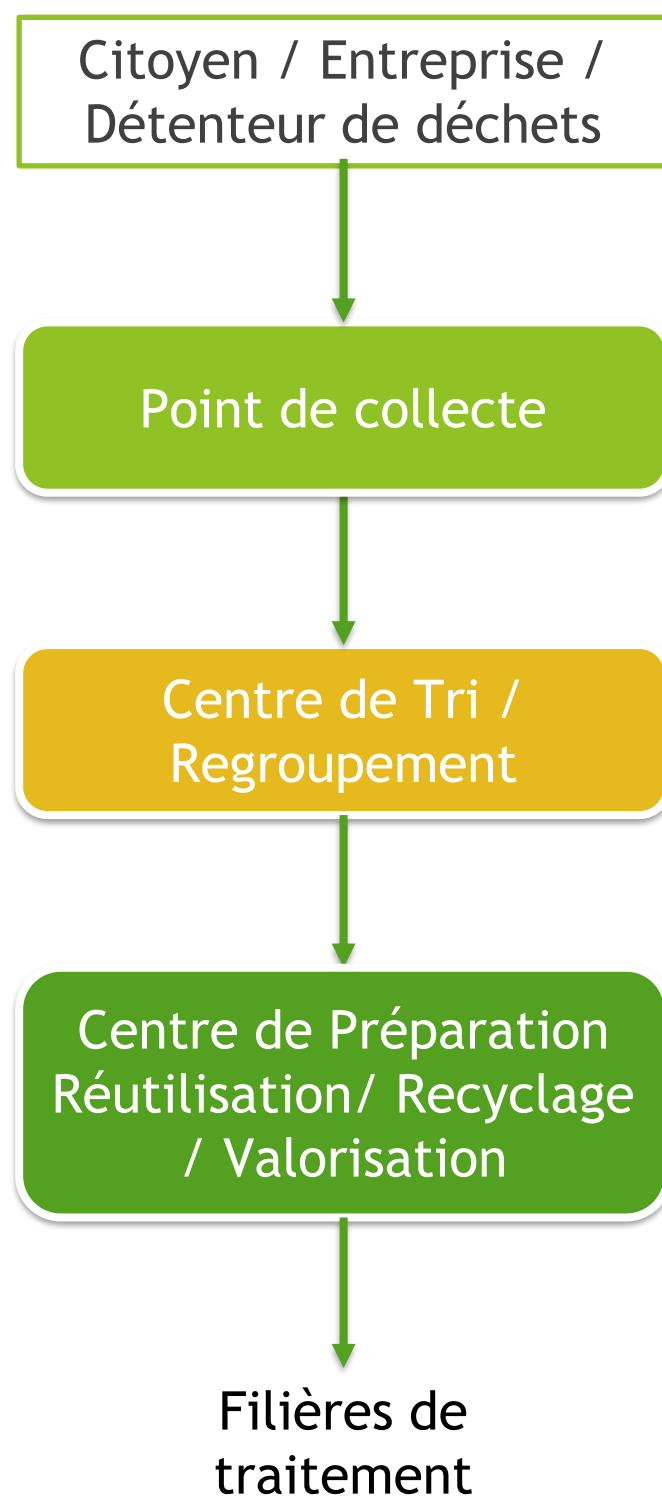
# I. La REP : contexte réglementaire

- A. Qu'est ce que la Responsabilité Elargie du Producteur ?
- B. Rôle de l'éco-organisme**
- C. Exemples

# Les filières REP sont gérées par des éco-organismes au sein d'un écosystème de parties prenantes



# Deux modèles d'intervention dans les filières REP



	Filière financière Ex: emballages, papiers, textiles	Filière opérationnelle Ex: DEEE, DDS, piles...
<b>GESTION DES OPÉRATIONS DE COLLECTE, TRI, TRAITEMENT DES DÉCHETS</b>	Collectivité (emballages, papiers) ou Opérateur (TLC)	Eco-organisme, via des prestataires sélectionnés par appels d'offre privés
<b>PROPRIÉTÉ DES DÉCHETS</b>	Collectivité ou Opérateur	Eco-organisme
<b>COÛTS POUR L'ÉCO-ORGANISME</b>	L'éco-organisme intervient en <b>soutien financier</b> d'une partie des coûts (collecte, traitement) supportés selon un <b>barème national</b> .  Les collectivités ou les opérateurs conservent les <b>recettes matières</b> issues du recyclage.	L'éco-organisme: <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prend en charge financièrement les opérations</b> dont il est responsable</li> <li>- <b>Récupère les recettes matières</b> issues du recyclage</li> <li>- <b>Verse un soutien financier aux collectivités</b> pour compenser une partie des coûts de collecte</li> </ul>

Quelle(s) modalité(s) d'intervention pertinentes pour la filière REP Bâtiment?



# I. La REP : contexte réglementaire

- A. Qu'est ce que la Responsabilité Elargie du Producteur ?
- B. Rôle de l'éco-organisme
- C. Exemples**

# Un exemple:

## LES ACTIONNAIRES

collège EEE ménagers

sous-collège fabricants



sous-collège distributeurs



collège EEE professionnels



collège EEE lampes



## LA GOUVERNANCE INTERNE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION :**  
1 Président, 22 Administrateurs dont 4 Administrateurs Indépendants

**CENSEUR D'ÉTAT**

secteur  
DEEE ménagers  
12 administrateurs



secteur  
lampes  
3 administrateurs



secteur DEEE  
professionnels  
3 administrateurs



secteur  
petits extincteurs



**COMMISSIONS SECTORIELLES**

Avec participation des :  
Administrateurs  
Associés  
Adhérents  
Syndicats professionnels

**COMITÉ STRATÉGIE : 1 PRÉSIDENT / 11 MEMBRES**

**COMITÉ AUDIT & COMPTES : 1 PRÉSIDENT / 5 MEMBRES**








**COMITÉ NOMINATIONS RÉMUNÉRATIONS : 1 PRÉSIDENT / 5 MEMBRES**

**COMITÉ DE SÉLECTION APPELS D'OFFRES (PONCTUEL)**

## Chiffres-clés

- Création en 2006
- 41 actionnaires
- 22 administrateurs
- 4 600 producteurs adhérents
- 270 M€ éco-participations perçues (2019)
- > 1 Mt produits mis en marché (2019)

# De très gros... et des petits éco-organismes

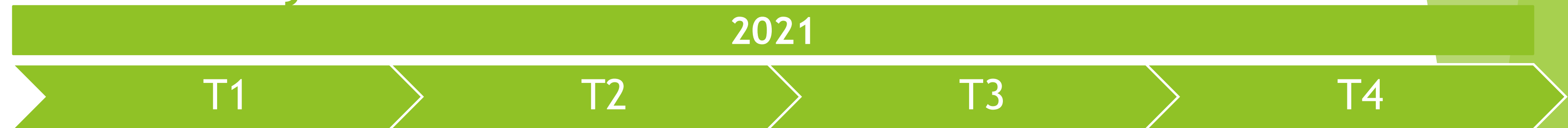
Eco-organisme	Tonnages mis en marché / an	CA 2019	Agréments
 <p>Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio</p>	~ 6,5 millions de t	770 M€	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Emballages ménagers</li> <li>▪ Papiers ménagers</li> </ul>
 <p>recycler c'est protéger</p>	> 1 million de t	270 M€	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DEEE ménagers</li> <li>▪ Lampes</li> <li>▪ DEEE professionnels (qq catégories)</li> <li>▪ Petits extincteurs (DDS)</li> <li>▪ Cartouches d'encre (DDS)</li> </ul>
 <p>COLLECTER · TRIER · RECYCLER</p>	2,2 millions de t	176 M€	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déchets d'Eléments d'Ameublement</li> </ul>
	1 million de t	32 M€	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ DDS hors extincteurs, hors cartouches d'encre</li> </ul>
<p>Re_fashion</p>   	Entre 20 et 600 kt	De 7 à 25 M€	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Textiles linge Chaussures</li> <li>▪ Piles</li> <li>▪ Piles</li> <li>▪ Médicaments</li> </ul>

(tableau non exhaustif)

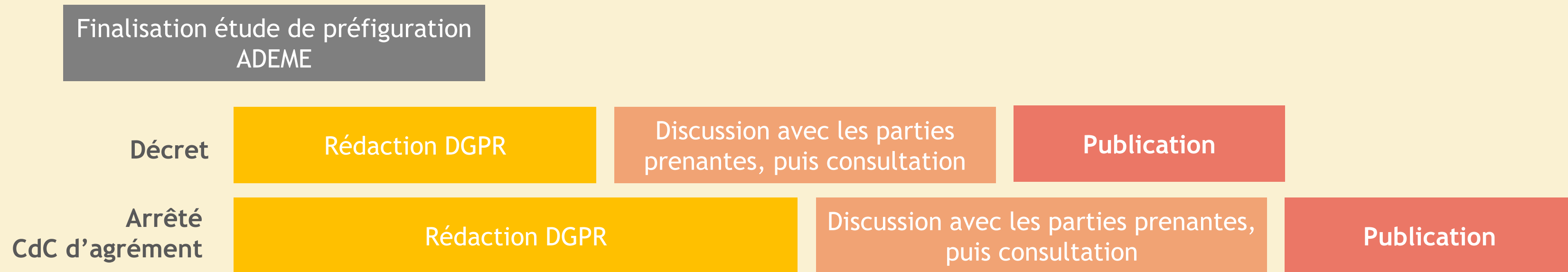
## II. REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

- A. Calendrier réglementaire
- B. Modalités de création d'un éco-organisme

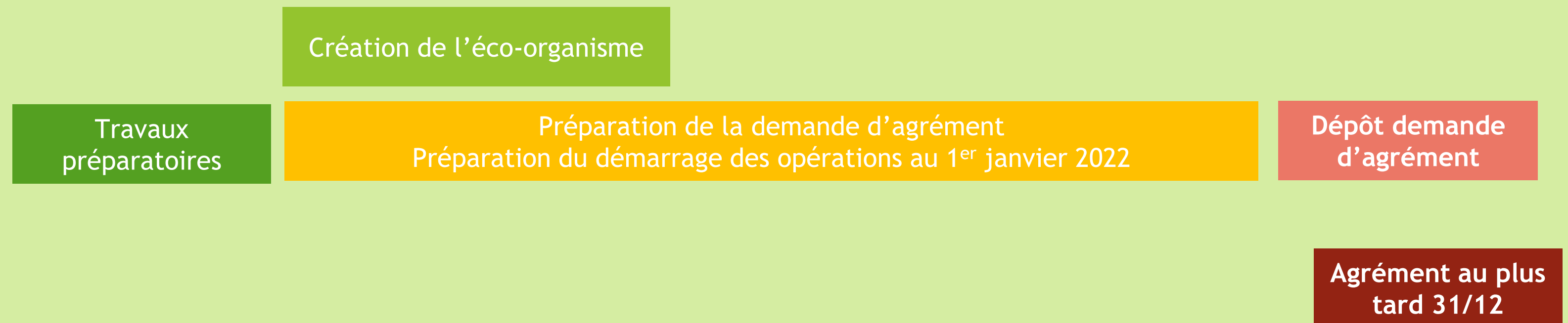
# Le calendrier issu de la loi AGEC impose des travaux en parallèle à un rythme soutenu



## Calendrier réglementaire



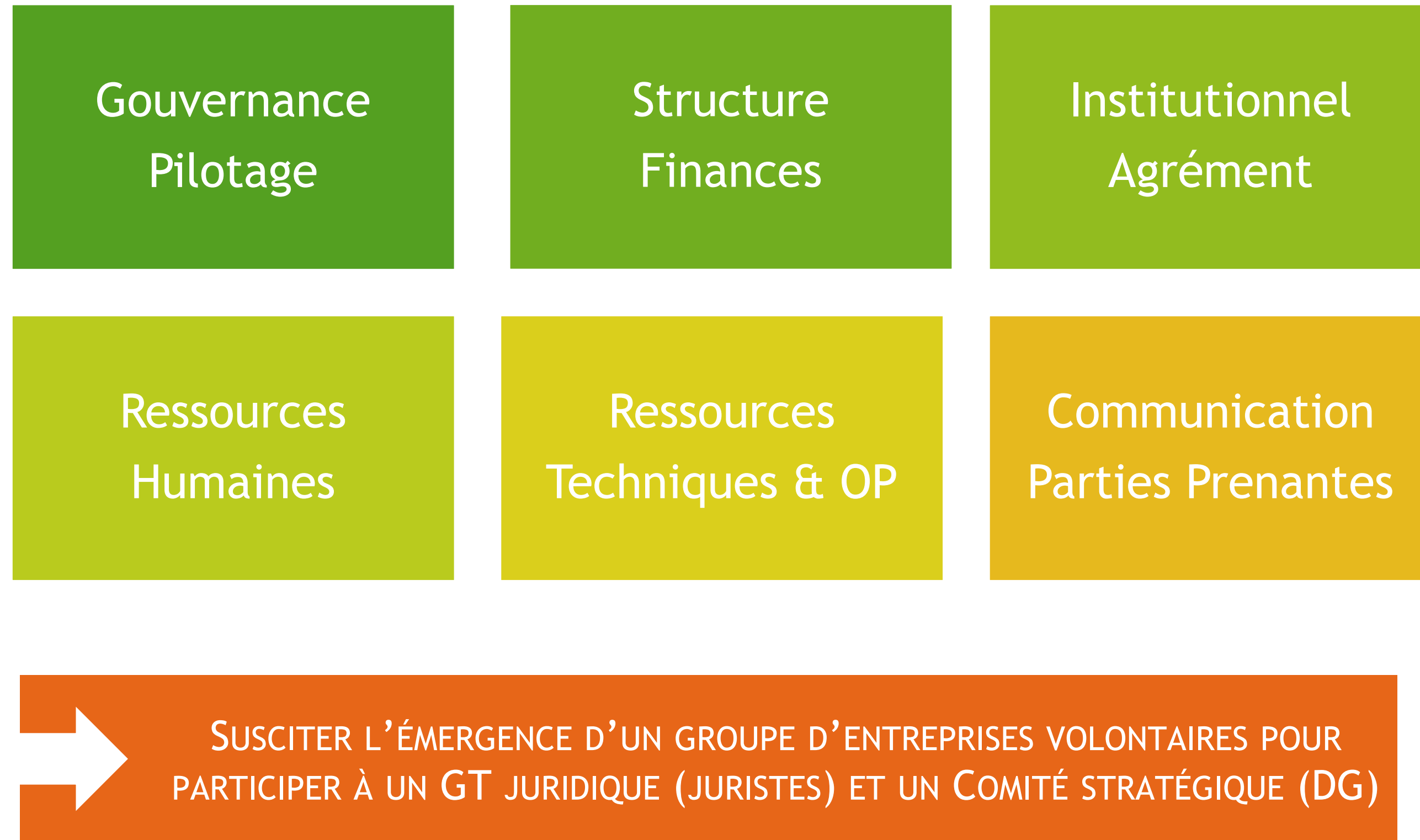
## Calendrier éco-organisme



## II. REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment

- A. Calendrier réglementaire
- B. Modalités de création d'un éco-organisme**

# Principales composantes de la mise en place d'un éco-organisme



# Principales composantes de la mise en place d'un éco-organisme

## Gouvernance et Pilotage

- Actionnariat
- Collèges
- Conseil d'Administration
- Présidence
- Comité des Parties Prenantes

## Structure et finances

- Format juridique de l'entreprise
- Documentation : statuts, pacte d'actionnaires, règles de gouvernance, etc.
- Domiciliation bancaire
- Installation du CAC, comptabilité et juridique
- Définition du business plan et des prévisionnels financiers: barème, éco-modulation, etc.
- Gestion des apports en compte courant avant agrément

## Communication et Parties Prenantes

- Dénomination sociale, Marque & Logo
- Communication Institutionnelle et Outils associés
- Outils et campagnes de sensibilisation



# Principales composantes de la mise en place d'un éco-organisme

## Ressources Humaines

- Organigramme et besoins humains : avant et durant l'agrément
- Stratégie RH : internalisation vs. externalisation, cadrage des modalités salariales
- Fiches de poste et sourcing RH, notamment direction générale
- Installation des équipes : locaux, équipements bureautiques, contrats (mutuelle, prévoyance, assurance, etc.)

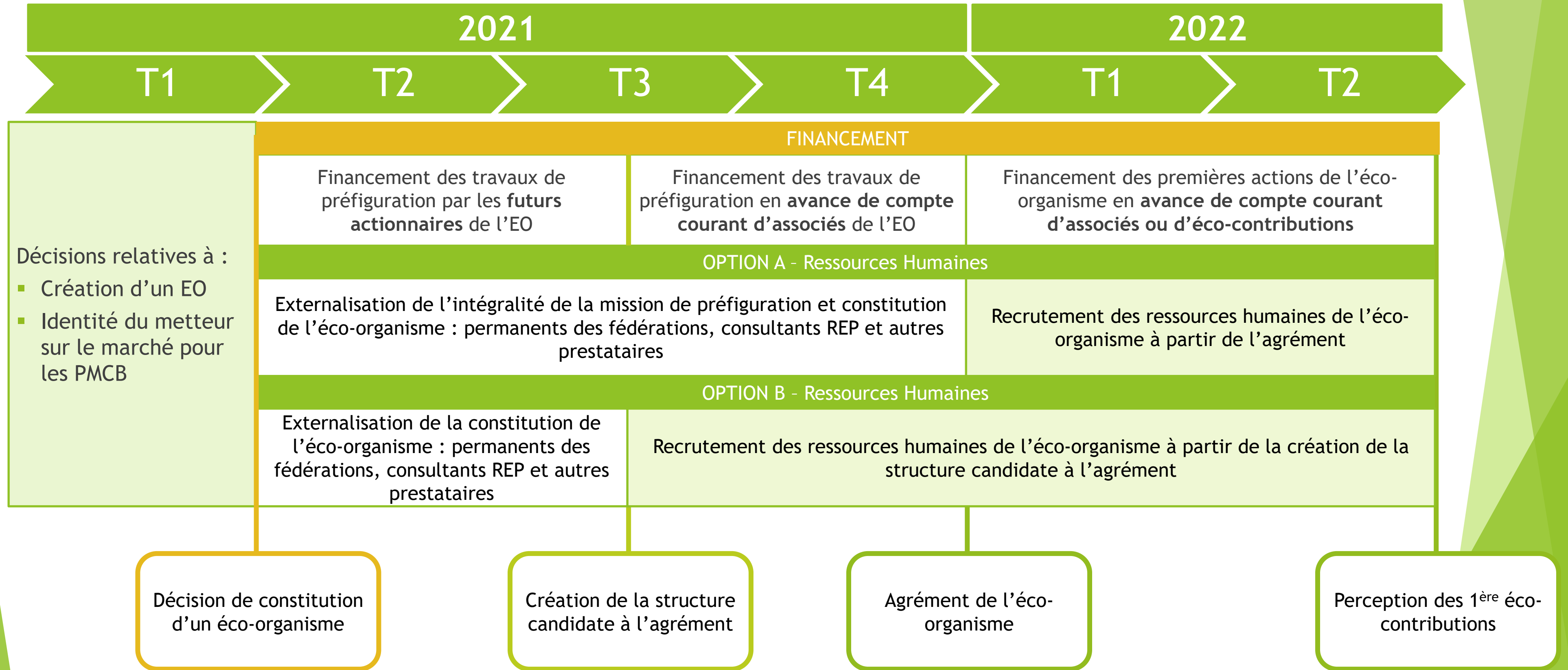
## Ressources Techniques & OP

- Définition des besoins IT : fonctionnalités requises pour le système d'information de l'EO
- Pilotage des développements IT : cahier des charges IT, développement et tests fonctionnels
- Définition de l'architecture organisationnelle en aval : contrats de prestation, convention type, traçabilité
- Plan d'actions transversaux : dépôts sauvages, maillage territorial

## Institutionnel Agrément

- Cadrage stratégique : valider les positions stratégiques, opérationnelles et économiques (business plan à 6 ans)
- Concertation et négociation avec les parties prenantes (collectivités, opérateurs, autres EO...)
- Rédaction du dossier d'agrément
- Soutenance et négociation : présentation du dossier d'agrément aux instances

# Retroplanning



# III. Focus sur la plasturgie

- A. Intégrer les spécificités des plastiques au sein des éco-organismes
- B. Intégrer un éco-organisme existant ou créer un éco-organisme ?
- C. Enjeux financiers et responsabilités juridiques pour les entreprises

# Les catégories d'agrément et la plasturgie

## ADEME

### Catégories issues de l'inventaire

Structure / Gros Œuvre / Maçonnerie / Charpente

Façade

Couverture & étanchéité

Menuiseries Extérieures & Intérieures

Isolants

Cloisons / Plafonds

Revêtements sol, mur & plafond

Équipements sanitaires, salle d'eau et paillassé

Produits de mise en œuvre, de préparation, accessoires de mise en œuvre

Voirie, Réseaux & Aménagement extérieur

## PROPOSITION EN COURS D'ÉLABORATION AIMCC

	Catégories d'agrément	MSM (étude ADEME)	Gisement de déchets
1	Produits et matériaux de construction minéraux, et équipements sanitaires et salle d'eau en minéraux - hors verre	226,6 Mt	33,5 Mt
2	Produits et matériaux de construction en métal, hors ceux indiqués par ailleurs en catégorie 7	4,6 Mt	3,0 Mt
3	Produits et matériaux de construction en bois, hors ceux indiqués par ailleurs en catégorie 7	2,1 Mt	2,2 Mt
4	Produits et matériaux de construction à base de plâtre hors catégorie 8	3,5 Mt	0,8 Mt
5	Produits et matériaux de construction en plastique, et à base de bitume	1,0 Mt	0,3 Mt
6	Produits et matériaux de construction à base de laines minérales	0,7 Mt	0,3 Mt
7	Menuiseries, Parois Vitrées et produits de construction connexes	0,8 Mt	0,2 Mt
8	Mortiers, enduits, peintures, vernis, résines, produits de préparation et de mise en œuvre	?	?
9	Produits de construction d'origine végétale, animale, à base de textile et non-tissés et géotextiles, ou autres matériaux non cités dans une autre catégorie	2,4 Mt	3,4 Mt



### PRINCIPES

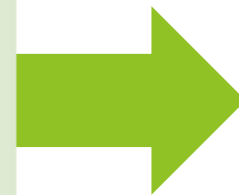
- Structuration par matériau (flux de déchets) et non par fonction
- Cohérence avec des objectifs de collecte et traitement
- Enjeux à arbitrer
  - Niveau de segmentation ou regroupement
  - Gestion des produits multi-matériaux

*NB: pas de lien obligatoire entre la structure barème des éco-participations et les catégories d'agrément*

# Les catégories d'agrément et la plasturgie

## Périmètre de la catégorie « plastique »

- Faut-il une **catégorie d'agrément** spécifique aux PMCB en plastique, potentiellement avec un éco-organisme dédié ?
- Faut-il **associer à cette catégorie** d'autres produits « connexes » (metteurs sur le marché et/ou flux de déchets) ?
- Faut-il souhaiter des **objectifs spécifiques** pour les plastiques du bâtiment ?



## PARAMÈTRES D'ANALYSE

- Volonté de mise en place d'un **éco-organisme dédié** aux plastiques (a priori, ce n'est pas le cas)
- **Capacité d'influence des acteurs de la plasturgie** dans un éco-organisme couvrant un spectre large de matériaux
- **Difficulté d'atteindre des objectifs dédiés** aux plastiques
- **Mutualisation possible** des opérations de collecte et traitement des déchets (économies d'échelle)

# III. Focus sur la plasturgie

- A. Intégrer les spécificités des plastiques au sein des éco-organismes
- B. Intégrer un éco-organisme existant ou créer un éco-organisme ?**
- C. Enjeux financiers et responsabilités juridiques pour les entreprises

# Créer un éco-organisme vs simplement adhérer ?



- Définition de la stratégie, des ambitions et priorités de l'éco-organisme sur les plastique
  - Maîtrise des coûts opérationnels et financiers de la structure: levier d'influence
  - Définition des conditions opérationnels de la reprise des plastiques (pour recyclage)
  - Limitation des risques d'une gestion des plastiques « *en complément* » d'autres matériaux jugés plus prioritaires par l'éco-organisme (en particulier s'il provient d'autres REP)
- Charge de travail pour les entreprises et frais associés à la constitution d'un éco-organisme
  - ...



S'IMPLIQUER EFFECTIVEMENT ET STRUCTURELLEMENT DANS LA RESPONSABILITÉ ELARGIE DES PRODUCTEURS EST UN PASSAGE OBLIGÉ POUR LA PLASTURGIE

# III. Focus sur la plasturgie

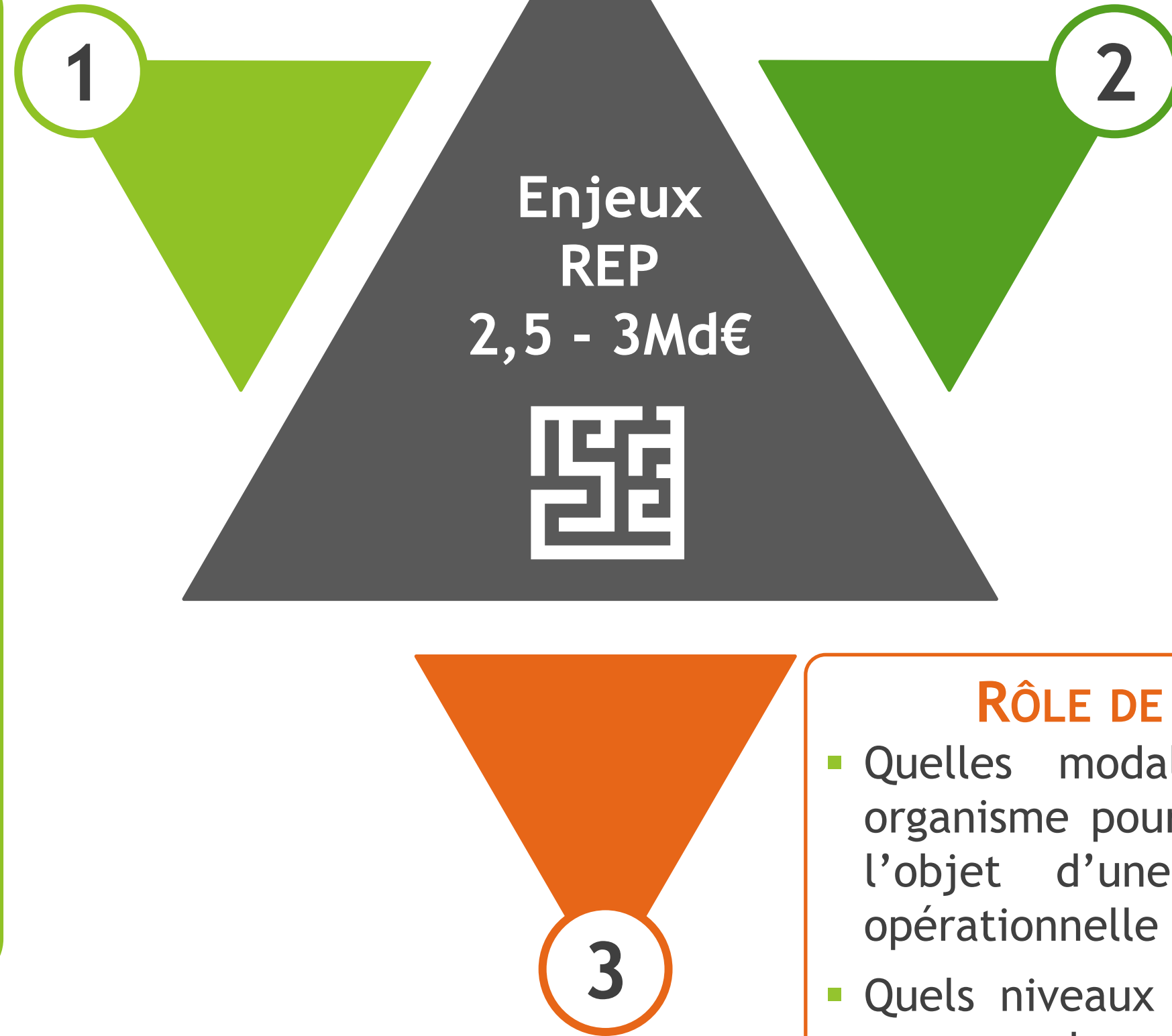
- A. Intégrer les spécificités des plastiques au sein des éco-organismes
- B. Intégrer un éco-organisme existant ou créer un éco-organisme ?
- C. Enjeux financiers et responsabilités juridiques pour les entreprises**



# Enjeux financiers et responsabilités pour les entreprises

## REPRISE GRATUITE

- Quelle définition de la notion de collecte séparée pour les plastiques en mélange ?
- Quelle capacité de tri des collectes séparées « à trier », pour quels débouchés selon les fractions ?
- Quelles conditions associées à la reprise gratuite, selon les points de reprise (déchèteries publiques, privées, points d'apports) : qualité des flux



## MAILLAGE TERRITORIAL & OBJECTIFS

- Quelle capacité actuelle de reprise des plastiques conformément aux standards de la reprise gratuite définis ?
- Quels besoins de création de nouveaux points, et quels coûts associés ?
- Quels objectifs de collecte séparée, de recyclage ou de valorisation ?

## RÔLE DE L'ÉCO-ORGANISME

- Quelles modalités d'action de l'éco-organisme pour gérer les déchets faisant l'objet d'une reprise gratuite (REP opérationnelle vs. financière) ?
- Quels niveaux de soutiens financiers, et vers quels acteurs en cas de REP financière ?

DES ARBITRAGES TECHNIQUES STRUCTURANTS POUR LA MAÎTRISE  
DES COÛTS DE LA FILIÈRE REP PMCB POUR LES PLASTIQUES

# Structure de coûts d'un éco-organisme

## Charges opérationnelles

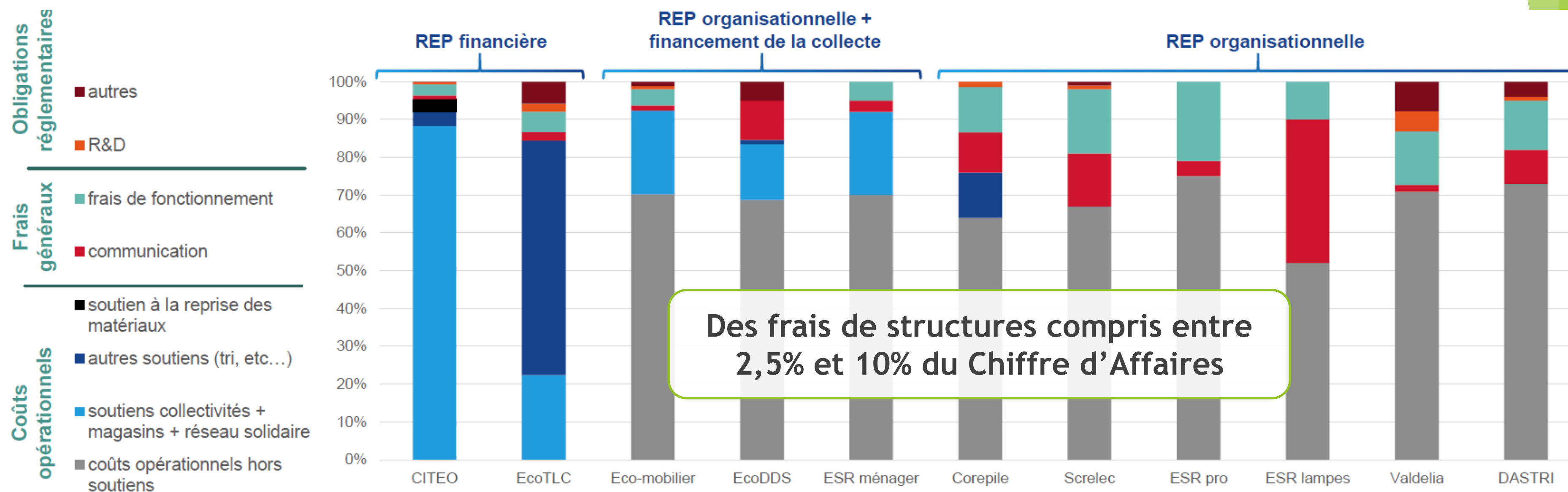
- Collecte, tri et traitement
- Soutiens financiers aux CL et opérateurs
- Appels à projet (collecte, tri, etc.)
- Plan DROM COM
- Expérimentations opérationnelles

## Frais de structure

- Ressources Humaines
- Ressources Techniques (IT, Traçabilité, ...)
- Prestations (Conseil, Juridique, Compta,...)
- Communication
- Locaux

## Obligations réglementaires

- Reporting / Redevance ADEME
- Communication Interfilière
- Recherche & Développement
- Auto-contrôle



PLUS LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉCO-ORGANISME EST RÉDUIT, PLUS SES FRAIS DE STRUCTURE SONT PROPORTIONNELLEMENT IMPORTANTS SUR LES ÉCO-CONTRIBUTIONS

Merci